MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 11246 du 29 juin 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : *INTJ1814995S*

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22751 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727039S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er août 2018 :

Rigal Gilles	NIGEND : 167020	NLS : 8023085

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er août 2018 :

Bayle Frédéric	NIGEND : 233234	NLS : 8086006
Pierre Emmanuelle	NIGEND : 242649	NLS : 8088412

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er août 2018 :

Pascault Damien	NIGEND : 334310	NLS : 8057766
Lagarde Vanessa	NIGEND : 312752	NLS : 8136083
Cabrignac Ludovic	NIGEND : 312799	NLS : 8108673
Goursat Mathieu	NIGEND : 308776	NLS : 8105970

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 juin 2018.

Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,
F. Bonavita